



**CHABLIS**  
Pôle Jeunesse,  
7 rue du Cantara, BP65  
89800 Chablis

**PONTIGNY**  
Maison de l'enfant,  
2 bis rue S-Thomas,  
89230 Pontigny

LES ACCUEILS DE LOISIRS  
DE CHABLIS ET PONTIGNY  
SONT GÉRÉS PAR LA

**Communauté de Communes  
Chablis, Villages et Terroirs**  
2 rue du Serein BP 65  
89800 CHABLIS  
03 86 18 92 48

  
**CHABLIS  
VILLAGES & TERROIRS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

[www.3cvt.fr](http://www.3cvt.fr)



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Yonne



IPNS • Ne pas jeter sur la voie publique

**Vacances d'été 2024**  
ouverture du 8 juillet au 2 août et du 19 au 30 août



**ACCUEIL  
DE  
loisirs  
DU CHABLISIEN**

Deuxième  
**vie**

  
**CHABLIS  
VILLAGES & TERROIRS**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

[www.3cvt.fr](http://www.3cvt.fr)

## COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ?

### INSCRIPTION CHABLIS

#### **Vous n'avez pas de dossier**

Lundi, mardi et jeudi de 9h15 à 16h15,  
vendredi de 9h à 14h

**Contact :** Christelle Canovas  
(sur rendez vous uniquement)

03 86 42 06 98

06 82 25 03 66

direction.alshchablis@3cvt.fr

#### **Vous avez déjà un dossier**

**Le Portail Famille**

<https://alsh-chablis.portail-defi.net>

Identifiant et mots de passe requis

Toute inscription vaut acceptation  
du règlement de fonctionnement



## LES TARIFS JOURNALIERS

Tarifs	T1 QF < 700€	T2 701 < QF > 1000€	T3 1001 < QF > 1300€	T4 1301 < QF > 1600€	T5 1601 < QF > 2000€	T6 > 2000€
Journée complète Avec repas	5.25€	9.25€	11.25€	11.75€	12.25€	12.75€
1/2 journée sans repas	2.670€	4.70€	5.70€	5.95€	6.20€	6.45€
1/2 journée avec repas	6.25€	8.25€	9.25€	9.45€	9.75€	10.00€
Forfait semaine (5 journées complètes avec repas)	25.00€	44.00€	53.50€	55.90€	58.25€	60.65€

Une réduction de 10% sera effectuée dès deux enfants présents sur une même période facturée.

En cas de graves troubles alimentaires et sur présentation d'un PAI, possibilité de déduire le montant du repas (3,28€). Dans ce cas, la famille fournira le repas adapté à l'enfant.

Le règlement du séjour est à effectuer à la trésorerie de Chablis.

## QUELS DOCUMENTS APPORTER ?

- Le N° allocataire CAF ou MSA  
(merci de fournir votre attestation de quotient familial)
- Le justificatif d'assurance de responsabilité civile de l'année 2023-2024
- Le carnet de santé pour les vaccins
- Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement pour vos factures du centre de loisirs, **apportez votre RIB**

## L'ACCUEIL DES ENFANTS

### LES HORAIRES D'ACCUEIL

- **Journée :** 7h30-18h30
- **Demi-journée avec repas :** 7h30-13h15 ou 11h45-18h30  
(sous réserve du programme)
- **Demi-journée sans repas :** 7h30-12h ou 13h15-18h30  
(sous réserve du programme)

### TRANSPORTS

Un service de ramassage de bus gratuit matin et soir est assuré dans chaque commune de la 3CVT. Renseignements auprès du directeur de votre centre de loisirs.

### LES REPAS

Ils seront pris dans la salle à manger du centre de loisirs et livrés par la société API. Le menu sera affiché dans le hall. Les enfants seront installés par groupe respectif.

### L'ENCADREMENT DES ENFANTS

Les enfants sont encadrés par des animateurs brevetés ou en cours de formation conformément à la réglementation de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Yonne.

### LE PROJET ÉDUCATIF ET LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Les élus de la Communauté de Communes ont travaillé à la mise en place d'un projet éducatif, document obligatoire à la déclaration du séjour auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Les animateurs ont travaillé, eux à l'élaboration du projet pédagogique. Ces deux documents seront consultables au Centre. Ce document établit le cadre de fonctionnement de l'Accueil de loisirs et explique dans quels buts sont effectuées les différentes activités en tenant compte des rythmes de vie de chaque tranche d'âges et du nombre d'enfants accueillis.

